Docusign Envelope ID: 07BE3FB9-8C1A-4D22-9D77-E0B1D206B1A5

ABAC LOCATION
Société à responsabilité limitée au capital de 253.500 euros
Siège social : ZI, 37 avenue de la Gare, 77390 Yèbles
447 489 006 R.C.S. Melun

(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
CONSTATÉES PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE
EN DATE DU 1er OCTOBRE 2025

[…/…]

DEUXIÈME DÉCISION
Transformation de la Société en société par actions simplifiée

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance (i) du rapport de la gérance et (ii) du rapport du commissaire à la transformation de la Société établi conformément aux dispositions des articles L. 223-43, L. 224-3 et R. 224-3 du Code de commerce,

constatant que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social,

approuvant expressément la valeur des biens composant l'actif social de la Société, et

prenant acte de l'absence d'avantage particulier au profit de l'Associé Unique ou de tiers,

décide de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour avec effet immédiat,

prend acte que, sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et règlementaires en vigueur applicables aux sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts de la Société dont le projet figure en annexe des présentes, et

constate que la transformation de la Société n'entraîne aucune modification de l'objet social, du siège social, du capital social et de la durée de la Société.

Cette transformation, régulièrement effectuée, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

TROISIÈME DÉCISION
Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme

L'Associé Unique,

en conséquence de l'adoption de la décision précédente et après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Docusign Envelope ID: 07BE3FB9-8C1A-4D22-9D77-E0B1D206B1A5

adopte article par article, puis dans son ensemble, le projet des statuts de la Société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire figure en annexe des présentes.

QUATRIÈME DÉCISION

Prise d'acte de la cessation des fonctions du gérant de la Société

L'Associé Unique,

en conséquence de l'adoption des décisions précédentes et après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

prend acte de ce que la transformation de la Société en société par actions simplifiée a pour effet de mettre fin, à compter de ce jour, aux fonctions de Monsieur Nicolas Mars, en sa qualité de gérant de la Société sous sa forme de société à responsabilité limitée, et

lui **donne** *quitus* pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

CINQUIÈME DÉCISION

Désignation du président de la Société sous sa nouvelle forme

L'Associé Unique,

en conséquence de l'adoption des décisions précédentes et après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

décide de désigner en qualité de président (le « **Président** ») de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, sans limitation de durée :

CNMARS, société à responsabilité limitée au capital de 3.416.000 euros, dont le siège social est situé 1 Ruelle du Moulin, 77390 Yèbles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 882 716 699.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

La nomination du Président prendra effet à compter de la signature du présent acte.

CNMARS a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

[…/…]

SEPTIÈME DÉCISION

Absence de modification de la durée de l'exercice social en cours

L'Associé Unique,

en conséquence de l'adoption des décisions précédentes et après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Docusign Envelope ID: 07BE3FB9-8C1A-4D22-9D77-E0B1D206B1A5

décide que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de l'adoption de la forme de société par actions simplifiée. Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts de la Société et les dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Le gérant de la Société sous sa forme de société à responsabilité limitée présentera à l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice en cours, un rapport rendant compte de sa gestion lors de l'exécution de son mandat pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication de l'Associé Unique de la Société conformément aux nouveaux statuts de la Société et aux dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice en cours seront approuvés par l'Associé Unique de la Société selon les règles fixées par les nouveaux statuts de la Société.

Le bénéfice dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

HUITIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée

L'Associé Unique,

en conséquence de l'adoption des décisions précédentes,

constate que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée à compter de la signature du présent acte.

NEUVIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité

L'Associé Unique **décide** de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte à l'effet de réaliser toutes les formalités de publicité requise par la loi.

[*Signature en page suivante*]

Docusign Envelope ID: 07BE3FB9-8C1A-4D22-9D77-E0B1D206B1A5

Signé électroniquement via Docusign, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président

Signé par :
Nicolas Mars
43B493E4AB19409...

CNMARS
Représentée par Nicolas Mars,
en sa qualité de gérant